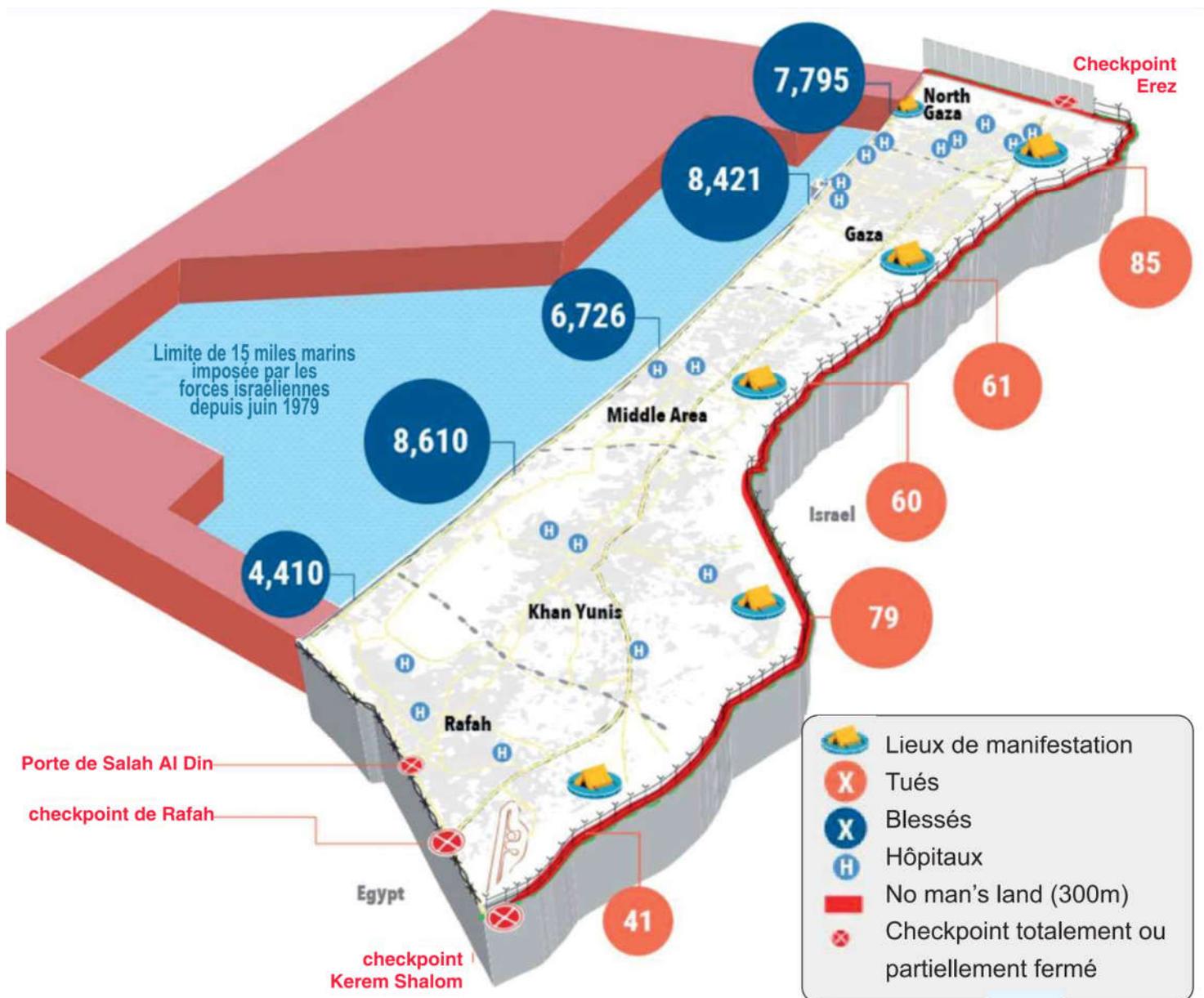




### Marches du Retour – victimes – 31/03/18 – 31/10/19

#### OBJET

A compter du 30 mars 2018, la Bande de Gaza a connu une augmentation significative du nombre de victimes palestiniennes en lien avec le début des manifestations de la « Grande Marche du Retour ». Se sont rajoutées d'autres activités le long de la « barrière de sécurité israélienne » qui ont augmenté ce nombre de victimes. Ce bilan au 31 octobre 2019 indique le nombre de victimes depuis le début de la « Grande marche le 30 mars 2018. Le grand nombre de victimes palestiniennes non armées, l'utilisation de balles réelles et les impacts de grenades lacrymogènes font « craindre un usage excessif de la force ». L'exposition d'enfants face à la violence et le manque de protection du personnel médical sont des sujets de préoccupation supplémentaires.



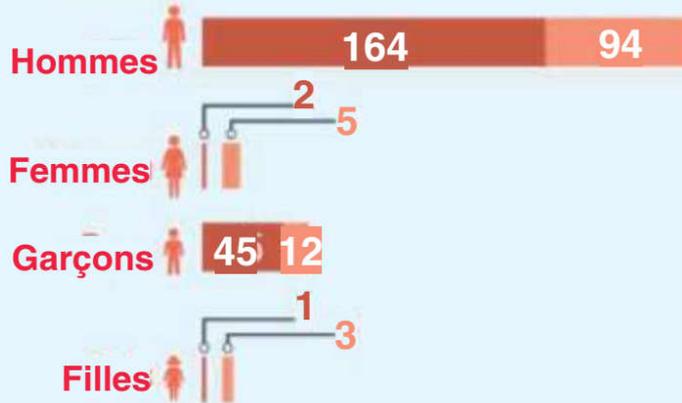
Sources : Données sur les victimes palestiniennes - Ministère palestinien de la santé, PCRS  
Données sur les victimes israéliennes - Médias israéliens

Avertissement : données et analyse se rapportent au bilan réalisé au moment de la publication et pourront être modifiées avec de nouvelles informations.

# TOTAL DES VICTIMES

## Palestiniens tués

326



GMR (212)\*

Autres circonstances (114)\*\*

## Israéliens tués

7

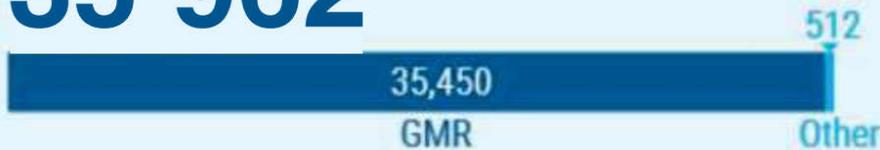


GMR\*

Autres circonstances\*\*

## Palestiniens Blessés

35 962



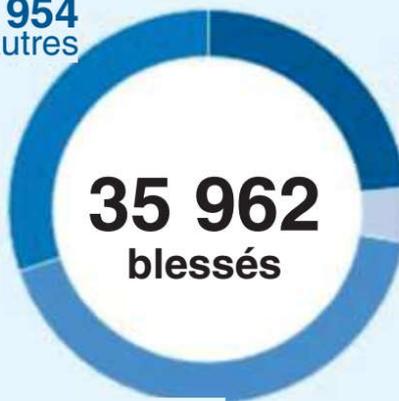
## Israéliens Blessés

67



## Palestiniens blessés

10 954  
autres

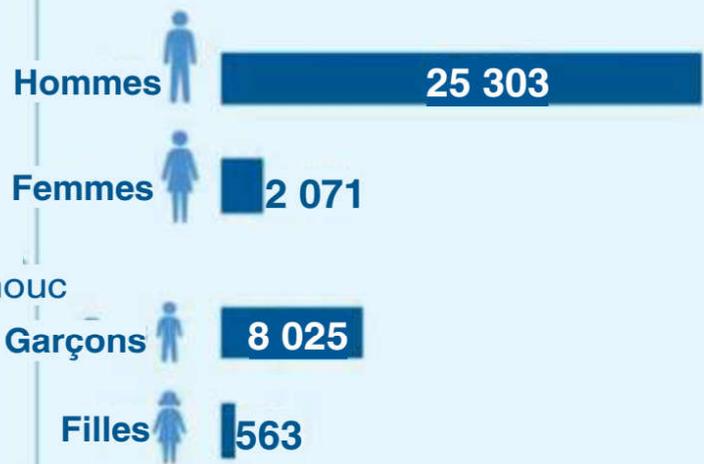


35 962  
blessés

14 903  
inhalation de gaz

7 996  
tirs à  
balles  
réelles

2 109  
balles  
caoutchouc



\* **GMR** : Victimes tuées ou blessées lors des protestations du vendredi à proximité de la « barrière de sécurité », des protestation contre l'interdiction des plages et des activités nocturnes à proximité de la « barrière de sécurité ».

\*\* **Autres circonstances** : Victimes tuées ou blessées suite à des bombardements aériens, des tirs d'obus par des chars, des ouvertures de feu dans des zones d'accès interdit sur terre et sur mer, incidents visant à « empêcher des infiltrations en Israël, et/ou toute activités de terrassement ».